Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 026-200091718-20250710-DP_2025_027-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique
2025-027 / Mission de rédaction du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) relatifs aux travaux en rivière pour les travaux à réaliser dans le ruisseau de la Fontaine à Moydans - Euryèce Groupe Merlin /
Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président notamment le 4° - Commande publique < à 40 000.00 € HT ;

VU la délibération n°2025-004 en date du 28 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues approuvé par le comité syndical le 18 décembre 2020 et entériné par les préfectures de la Drôme, du Vaucluse et des Haute Alpes le 14 juin 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat de mettre en œuvre la compétence GEMAPI et plus particulièrement les items 1°, 2° et 8° de l'article 211-7 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat d'engager des travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques notamment dans le ruisseau de la Fontaine à Moydans ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat de missionner Euryèce pour la rédaction du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) afin d'obtenir de la Direction Départementale des Territoires des Hautes Alpes – service SEEF l'autorisation de réaliser les travaux ;

CONSIDERANT la proposition financière en date du 3 juillet 2025 d'Euryèce Groupe Merlin sis 10 Allée des Gonsards - ZI Bois des Lots - 26130 Saint Paul Trois Châteaux ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 026-200091718-20250710-DP_2025_027-AR

CONSIDERANT que Euryèce Groupe Merlin a les compétences requises pour réaliser la mission commandée par le Syndicat ;

CONSIDÉRANT que la dépense relative à la rédaction du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) concernant les travaux susmentionnés est inscrite au Budget Primitif 2025 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** à Euryèce - Groupe Merlin - sis 10 Allée des Gonsards - ZI Bois des Lots - 26130 Saint Paul Trois Châteaux la rédaction du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) relatif aux travaux en rivière pour les travaux dans le ruisseau de la Fontaine à Moydans pour un montant de 2 918 € HT.

ARTICLE 2 :

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2025.

ARTICLE 3 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Drôme,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Nyons
Le 10 juillet 2025
Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le : 15/07/2025
Acte publié le : 15/07/2025